

*Notice sur les relations financières avec l'Argentine*¹

No

Berne, 23 juin 1944

Il y a un an le gouvernement argentin ordonnait l'ouverture d'une enquête afin d'établir dans quelles conditions les concessions accordées à la Compañia Italo Argentina de Electricidad (Italo) et à la Compañia Argentina de Electricidad (CADE) à Buenos Aires avaient été prolongées prématurément en 1936 pour une durée de 40 ans².

M. le Ministre Jenny, de concert avec le Ministre d'Espagne³, s'est constamment efforcé d'éviter que le gouvernement argentin ne prenne au cours de l'enquête des mesures extrêmes lésant les intérêts suisses importants en jeu (90% capital Italo, propriété suisse – 30% capital CADE). Or par télégramme ci-joint⁴ la Légation vient de nous faire part de mesures très graves prises en l'absence du Président de la République et du Ministre des Affaires étrangères. Les bourses suisses ont été informées par le communiqué suivant publié par le Crédit Suisse qui l'a préalablement soumis à notre examen:

«Nach Kabelnachrichten aus Argentinien hat die von der argentinischen Regierung eingesetzte Untersuchungskommission zur Überprüfung der im Jahre 1936 der CADE gewährten Konzessionsverlängerung das der Sovalles Inc. und damit indirekt der Compañia Hispano-Americana de Electricidad

1. Rédigée par S. Marcuard, signée par R. Kohli et lue le jour même par M. Pilet-Golaz.

2. Sur cette société, cf. E 2001 (E) 1/327 et 388, ainsi que E 2001 (E) 2/652.

3. José Muños Vargas, Conde de Bulnes.

4. Ce télégramme expédié depuis Buenos Aires le 21 juin 1944 est arrivé à Berne le lendemain à 15 h 30: En voici le texte:

Numéro 176. Votre 147 concernant CADE. Commission enquête présidée par Colonel Conde procéda, pendant absence Président République et Ministre Affaires Etrangères, au séquestre de la presque totalité actions Cade déposées auprès Société Argentine Fiducia et représentant 280 millions pesos or. Ces actions appartenant à Société Sovalles établie Panama furent déposées auprès Banque Centrale aux noms Brosens et Conde. Intervention télégraphique Ambassadeur Espagne auprès Ministre Affaires Etrangères tendant à empêcher séquestre resta sans effet (E 2001 (E) 2/652).

gehörende Paket Cade-Aktien unter Sequester gestellt. Obwohl diese Nachricht aus zuverlässiger Quelle stammt, kann sie nur unter Vorbehalt weitergegeben werden. Das Politische Departement hat bereits die nötigen Schritte unternommen, um die schweizerischen Interessen in dieser Angelegenheit zu wahren.»

La mesure prise par le gouvernement argentin ne manquera pas de faire une forte impression en Suisse qui a toujours témoigné d'une confiance particulière pour l'Argentine comptant sur son respect des lois, de la parole donnée et des capitaux étrangers.

Le soussigné, en contact étroit avec les intéressés suisses, recueille à l'intention de la Légation les arguments les plus aptes à fonder la protestation qu'elle élèvera auprès du gouvernement argentin⁵.

5. Cf. E 2001 (E) 2/652 (*lettre du Crédit Suisse à la DAE du DPF du 5 juillet 1944*). Cf. aussi E 2001 (E) 1/326; E 2001 (E) 2/606; E 2001 (E) 1967/113/708.